

Règlement intérieur

Horaires de classes: « **Respecter les horaires, c'est respecter le temps de chacun** »

Pour le primaire: 08 h 30 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 30

Pour la maternelle: 08 h 45 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 30

Pour entrer dans l'école, merci de sonner au visiophone et de refermer la porte derrière vous.

☺ **Dès la sonnerie, je me range en silence à l'emplacement réservé à ma classe.**

Absences et retards: « **Dès 3 ans, la présence de l'élève en classe est obligatoire** »

En cas d'absence, merci d'en informer immédiatement l'école par téléphone. Toute absence ou retard doit être justifié par écrit dans le cahier de liaison.

Nous vous serions reconnaissants de veiller à **la ponctualité** de votre enfant ainsi qu'à sa présence régulière en classe.

☺ **Je suis en retard si j'arrive après la sonnerie. En arrivant je présente mes excuses à mon enseignant et lui dis pourquoi je suis en retard en lui présentant mon cahier de liaison.**

☺ **Lorsque j'ai été absent, à mon retour, j'apporte un mot écrit dans mon cahier de liaison justifiant mon absence.**

Sorties des élèves:

Elles ont lieu à 11 h 45 et à 16 h 30. Nous tenons à ce que chaque parent vienne chercher son enfant dans la salle de garderie ou à la lisière des barrières de la cour de récréation en se faisant connaître. **Merci de signaler tout changement ou délégation à ce sujet par une information écrite.**

Dès la sonnerie les parents des élèves de la maternelle peuvent venir chercher leurs enfants. En revanche nous demandons aux parents des enfants du primaire de ne pas pénétrer dans la cour. L'étude ou la garderie débutent à 16 h 45.

Vous attarder aux barrières engage votre responsabilité vis-à-vis de vos enfants et nous vous remercions de ne pas les laisser jouer là où l'école l'interdit (plates-bandes végétales, allée de l'entrée...).

Aucun élève, ni adulte, ne doit remonter dans les classes après la sortie sans autorisation.

☺ **J'attends dans la cour que la personne qui vient me chercher arrive. Quand je suis sorti de la cour, je n'y rentre plus. Si mes parents parlent, je reste à côté d'eux sagement.**

Cantine:

C'est un service de l'école proposé aux familles pour faciliter la tâche des parents et le bien être des enfants. C'est aussi un lieu d'éducation où les enfants doivent être respectueux des consignes. Un certain niveau sonore est toléré mais les élèves doivent prendre conscience qu'ils ne sont pas en récréation.

☺ **A la cantine, je me tiens correctement, je ne gaspille pas la nourriture, je ne parle pas trop fort, je suis poli et respectueux avec toutes les personnes qui s'occupent de moi et tous les enfants. Je fais tout particulièrement attention aux plus petits que moi.**

Garderie et étude:

La garderie est proposée de 07 h 30 à 08 h 15, 12 h 00 à 13 h 15 et 16 h 45 à **18 h 30**

Tous les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la personne en charge de la garderie.

☺ **Je ne dois pas rester seul sous le préau à aucun moment de la journée.**

L'étude est proposée de 16 h 45 à 17 h 45.

Les retards après 18 h 30 seront facturés 5 Euros le 1/4 d'heure supplémentaire.

Comportement: « **J'utilise merci, bonjour, au revoir, s'il vous plaît,....** »

☺ **Que ce soit à la cantine, à l'étude ou à la garderie, les règles de bonne conduite à l'école s'appliquent aussi.**

☺ **Je ne dis pas de grossièretés, je ne me moque pas et je ne fais pas de gestes irrespectueux ou violents.**

☺ **Je ne reviens pas sur une remarque faite par un adulte.**

☺ **Afin de travailler dans une bonne ambiance, je reste calme et ne bavarde pas.**



☺ Pour des raisons de sécurité, de santé et d'hygiène je ne mange ni chewing-gum ni sucette.

☺ Je ne prends pas ce qui ne m'appartient pas.

☺ Je n'apporte pas d'objet de valeur (jeux, bijoux...). L'école décline toute responsabilité les concernant.



Objets interdits/Sécurité: « Les interdits permettent à chacun de se construire »

Aucun objet pointu, tranchant ou présentant un quelconque danger ne doit être apporté à l'école.

☺ Je n'apporte pas d'objets dangereux.

Matériel et locaux: « L'école sera ce que j'en ferai »

L'entretien des manuels scolaires est un souci. En conséquence, **une somme forfaitaire de 10 € sera facturée pour toute perte ou dégradation se distinguant de l'usure normale.**

☺ Je respecte les locaux et le matériel de l'école mis à ma disposition.

☺ Je ne les dégrade pas.

☺ Je participe à leur propreté.

☺ Je prends soin de mes affaires et de celles des autres.



Santé/Hygiène/Médicaments:

Il n'est pas possible de donner des médicaments à l'école sauf dans le cadre d'un PAI (Protocole d'accueil individualisé) établi entre l'école, la famille et le médecin scolaire.

Les enfants ne doivent aucunement apporter des médicaments à l'école. Les soins infirmiers ne peuvent être dispensés à l'école. Les allergies alimentaires sont l'objet d'une gestion spécifique avec le médecin scolaire.

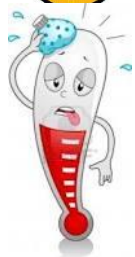
Nous recommandons aux parents de veiller à l'hygiène de leurs enfants et de ne pas amener des enfants fiévreux ou contagieux.

L'enfant souffrant est soigné dans la limite des possibilités. L'équipe apprécie et prend les diligences nécessaires.

Nous demandons aux enfants de signaler immédiatement tous les « petits bobos » survenus à l'école.

Merci de surveiller les cheveux des enfants et éventuellement de traiter tête, vêtements et literie dès l'apparition de poux.

☺ A l'école comme ailleurs, je laisse propre les toilettes et je signale tout problème.



Entretien avec les enseignants:

Rencontrer l'enseignant de votre enfant est important. Cependant les entretiens d'ordre privé ne peuvent avoir lieu pendant les cours et le soutien du soir et il est préférable de prendre rendez-vous au préalable.



Entretien avec la directrice:

Il est possible de rencontrer la directrice sur rendez-vous pour toutes questions ne pouvant se traiter directement avec les enseignants (à partir de 16h45).



Messages téléphoniques:

Ils seront reçus directement ou ils seront enregistrés sur un répondeur consulté régulièrement.

Conseils pratiques:

Merci de noter le nom et prénom de l'enfant sur toutes ses affaires y compris les vêtements qu'il peut retirer à l'école.

Une tenue vestimentaire et une coiffure correctes sont exigées.



Sanctions:

Après 3 avertissements écrits de l'équipe, l'enfant et ses parents seront convoqués par la directrice et les sanctions seront prises en conseil de cycle.

